



Vente garage en copropriété

Par xavier11

Bonjour,
nous sommes propriétaire d'un lot avec 2 garages. Nous souhaiterions vendre un des 2 garages. Ce local est référencé avec ses propres tantièmes lors de l'acte d'achat. Le règlement de copropriété datant de 1969 avec une modification en 1990 ne précise pas qu'une vente de garage ne puisse se réaliser avec un tiers extérieur à la copropriété. Est ce que nous pouvons nous en tenir à ce fait et mettre en vente publiquement? (Les autres copropriétaires ou le syndic peuvent -ils nous en empêcher pour un motif particulier?

en vous remerciant pour votre retour.

xavier

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si c'est bien un lot référencé et que le règlement de copropriété n'impose pas une préférence aux copropriétaires, vous vendez à qui vous voulez.
Pensez quand même à le proposer d'abord dans la copropriété pour éviter des "jalousies" qui pourraient réveiller les procéduriers.